



PUBLIE LE

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



N°2026-045

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 15 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le quinze avril à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 09 avril 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ (COLLÈGES ET LYCÉES) -
DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE POUR SIÉGER
AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DE CES ÉTABLISSEMENTS.

Rapporteur : M. Laurent JEANNE

Présent(e)s :

M. JEANNE, Mme THIROUX, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, Mme LE THIES, M. DUVAUDIER, Mme CARPE, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, Mme BENAHMED, M. FORHAN, Mme CIPRIANO, Mme DEISS, M. MESNAGER, M. HIRIDJEE, M ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, M. SLIMOVICI, M. BOICHOT, Mme SANZ, Mme DE OLIVEIRA, M. RIBEIRO, M LHOSTE, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, M. BANTSIMBA, Mme CASTELLAR, Mme KASSOU, Mme ADOMO, M. LAMOTTE, M LEGER, Mme MALEK, M. JACQUIN BEAUDOIN, Mme GARCIA, M. GUINTRAND, Mme KEITA-GASSAMA

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. GOUPIL, M. GAUDIÈRE
M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR)
Mme BERTRAND (donne procuration à Mme BENAHMED)
Mme DE JESUS MARGADO (donne procuration à M LEGER)
M. SY (donne procuration à Mme KASSOU)

Secrétaire de séance : Mme ASHRAF

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présent(e)s : 43
Nombre de procurations : 4
Nombre de votant(e)s : 36

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-21 ;

Vu le Code de l'éducation et notamment son article R 421-14 et suivants ;

Vu la loi n° 85.97 du 25 janvier 1985, modifiant et complétant la loi n° 83 663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2015-1663 du 11 décembre 2015, publié au journal Officiel le 13 décembre 2015, relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Champigny-sur-Marne ;

Vu le décret n°2011-1716 du 1er décembre 2011 relatif à l'organisation et au fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement ;

Vu le décret n°2013-895 du 4 octobre 2013 relatif à la composition et aux compétences du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement ;

Vu le décret n° 2016-1228 du 16 septembre 2016 relatif aux modalités d'élection des représentants des lycéens au sein du conseil d'administration et du conseil de discipline des établissements publics locaux d'enseignement relevant du ministre chargé de l'éducation ;

Vu la délibération n°2026-044 du 15 avril 2026 par laquelle l'unanimité exigée en application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales – de ne pas procéder pendant la durée du mandat au scrutin secret aux nominations ou aux présentations – n'a pas été satisfaite ;

Considérant que la ville de Champigny-sur-Marne appartient à l'établissement public ParisEstMarne&Bois ;

Considérant qu'après le renouvellement intégral du Conseil municipal intervenu le 21 mars dernier, il convient de désigner de nouveaux représentants de la Commune dans les conseils d'administration des établissements du second degré (collèges et lycées).

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation d'un représentant pour siéger dans les conseils d'administration des établissements d'enseignement du second degré suivants :

- Collège Willy Ronis (+ 600 élèves)
- Collège P. V. Couturier (+ 600 élèves)
- Collège Rol Tanguy (+ 600 élèves)
- Collège Elsa Triolet (-600 élèves)
- Collège Nelson Mandela
- Collège Lucie Aubrac
- Lycée Louise Michel
- Lycée Langevin Wallon
- Lycée d'enseignement professionnel Gabriel Péri
- Lycée Marx Dormoy

Considérant qu'une seule liste de candidature a été déposée.

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : DÉCIDE de procéder à la désignation des représentants de la Commune de Champigny-sur-Marne dans les conseils d'administration des établissements d'enseignement du second degré.

ARTICLE 2 : DÉSIGNE en qualité de représentants de la Commune pour siéger au sein des conseils d'administration des établissements d'enseignement du second degré suivants :

COLLÈGES /LYCÉES	NOMS DES REPRÉSENTANTS TITULAIRES	NOMS DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS
Collège Lucie Aubrac (- 600 élèves)	Wilfrid BASTIN	Aurore THIROUX
Collège Elsa TRIOLET (-600 élèves)	Asma ASHRAF	Thomas SZOLLOSI
Collège Nelson MANDELA	Jean-Claude FORHAN	Odile LE THIES
Collège Willy RONIS (+600 élèves)	Odile LE THIES	Isabelle DEISS
Collège Paul Vaillant COUTURIER (+600 élèves)	Jacqueline BENAHMED VALLS	Odile LE THIES
Collège Rol TANGUY (+600 élèves)	Martine SANZ	Yannick BANTSIMBA
Lycée Louise MICHEL	Odile LE THIES	Caroline BOICHOT
Lycée Langevin WALLON	Philippe LHOSTE	Thomas SZOLLOSI
Lycée d'Enseignement Professionnel Gabriel PERI	Martine SANZ	Asma ASHRAF
Lycée Marx DORMOY	Thomas SZOLLOSI	Arif HIRIDJEE

A l'unanimité,

11 NPPV

Mme Rosalie DE JESUS MARGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA



M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Île-de-France



La secrétaire de séance
Mme Asma ASHRAF